



*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
du Pays des Maures
et du Golfe de Saint-Tropez*

Compte-rendu du comité syndical

Jeudi 10 mars 2011 - 9h30

Bastide Pisan - Cogolin

ETAIENT PRESENTS :

M. SENEQUIER	Maire de Cogolin - Président du SIVOM
M. ZERBONE	Maire de Gassin
M. COURCHET	Maire de La Garde-Freinet/Président de la commission Aménagement de la forêt
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle
Mme. SAISON	Adjointe au Maire de Collobrières
Mme. WANIART	Adjointe au Maire de Gassin
M. ANSALDI	Adjoint au Maire de Gassin
Mme. RAYBAUD	Adjointe au Maire de Grimaud
Mme. BRISSAUD	Adjointe au Maire de La Croix Valmer
Mme. AMBROSIO	Adjointe au Maire de La Garde Freinet
M. DOMBRY	Adjoint au Maire de la Garde Freinet
M. CAZAUBON	Adjoint au Maire de La Mole
M. PADOVANI	Adjoint au Maire de Plan de la Tour
M. ARIZZI	Adjoint au Maire de Ramatuelle
Mme. CORDOLA	Adjointe au Maire du Rayol Canadel/Présidente de la commission Information Géographique
Mme. ARNAUD	Adjointe au Maire de Sainte Maxime
M. DESCHOUWER	Conseiller Municipal de Cavalaire
M. CATTEAU	Conseiller municipal de Cogolin
Mme. DUQUESNE	Conseillère municipale de Sainte Maxime
M. CARBONEL	Conseiller municipal de Saint Tropez

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

M. MARTEL	Responsable des affaires générales - Mairie de Sainte Maxime
Mme TALPAERT	Direction du SIVOM
M. PATILLOT	SIVOM - Conservatoire Rostropovitch/Landowski
M. BRUN	SIVOM - Service Forêt - Espace Rural
M. BEAUJON	SIVOM - Service Forêt - Espace Rural
Mme. MATTY	SIVOM - Service Information Géographique
Mme. NORTES ALCARAZ	SIVOM - Administration générale
Mme. ABIME	SIVOM - Administration générale
Mme. ROCHARD VERRIEZ	SIVOM - Assistante de direction du Conservatoire

EXCUSES :

Mme. NAPOLEON	Maire de Cavalaire
Mme. AMRANE	Maire de Collobrières
M. BENEDETTO	Maire de Grimaud
M. GIMMIG	Maire de La Croix-Valmer
M. CIARIMBOLI	Maire de La Mole
Mme. LANLIARD	Maire de Plan de la Tour/Présidente de la commission environnement/filière de valorisation
Mme. COUMARIANOS	Maire du Rayol Canadel
M. MORISSE	Maire de Sainte Maxime
M. TUVERI	Maire de Saint-Tropez
M. DAUDE	Adjoint au Maire de Cogolin
Mme. DRUTEL	Adjointe au Maire de Grimaud
Mme. GAIDDON	Conseillère Municipale de Ramatuelle/Présidente de la commission Culture

Le président accueille les membres de l'assemblée, constate que le quorum est atteint et présente l'ordre du jour :

- ✓ Adoption du compte-rendu du 21 février 2011 ;
- ✓ Vote du compte administratif 2010 ;
- ✓ Vote du budget primitif 2011 ;
- ✓ Délibérations.

En introduction, Monsieur Sénéquier accueille Monsieur Carbonnel, nouveau délégué de la commune de Saint-Tropez (cf. délibération n° 1), excuse Madame Lanliard : présidente de la compétence Environnement et Madame Gaiddon présidente de la compétence Culture.

Cf. délibération n° 11-11 : adoptée à l'unanimité.

I - Compte-rendu

Le compte-rendu du comité syndical du 21 février relatif au débat d'orientation budgétaire est adopté à l'unanimité.

II - Compte administratif 2010

Monsieur Sénéquier souligne que c'est la première année que le compte administratif et le budget primitif peuvent être votés lors de la même séance au Sivom, ce qui permet d'intégrer les reports et les restes à réaliser.

Monsieur Sénéquier présente l'ensemble des documents du dossier :

- Note de présentation pour les deux budgets ;
- Maquettes budgétaires annotées dans les deux sections ;
- Extrait du compte de gestion du perceuteur ;
- Tableaux de synthèse par section, par chapitre, par service, comparatif compte administratif/budget primitif ;
- tableau des emprunts et prêt relais ;
- Fiches de travaux forestiers programmés sur 2011 ;
- Délibérations.

Monsieur Sénéquier reprend les éléments des notes de présentation et commente avec Madame Talpaert les budgets à partir d'un diaporama présentant un comparatif compte administratif/budget primitif.

Les principaux éléments du compte administratif sont :

1) *Section de fonctionnement*

- ✓ Exercice 2010 :
 - Dépenses : 3 069 801,45 € contre 2 916 261,37 € en 2009
 - Recettes : 2 996 293,13 €
 - Résultat : - 73 508,32 € contre - 92 783,54 €
- ✓ Résultat reporté : +130 509,91 € contre 223 292,45 € en 2009
- ✓ Résultat de clôture : + 57 001,59 € contre 130 509,91 €.

✓ *Section d'investissement :*

- ✓ Exercice 2010 :
 - Dépenses : 1 489 127,99 € contre 1 367 307,12 €
 - Recettes : 1 354 375,07 €
 - Résultat : - 134 752,82 € contre - 55 464,86 €
- ✓ Résultat reporté : + 387 124,25 € contre + 442 589,11 €
- ✓ Résultat clôture (hors reste à réaliser) : + 252 371,33 €

- ✓ Reste à réaliser :
- Dépenses : 255 058 €
- Recettes : 97 951 €
- Résultat : - 157 107 €
- ✓ Résultat de clôture avec les restes à réaliser : + 95 264,33 €

Monsieur Sénéquier fait observer le déficit de fonctionnement de l'exercice 2010 : - 73 508,32 € et la baisse régulière de l'excédent cumulé : 57 001,59 € contre 130 509,91€ en 2009, suivant la volonté de ne pas augmenter les cotisations des communes et de limiter le recours à l'emprunt en autofinançant un certain nombre de dépenses d'investissement. Cette situation fragilise le Sivom qui n'a aucune marge de manœuvre financière mais peut être "tolérée" dans la perspective de la création de la communauté de communes en 2012 qui intégrera tout ou partie des compétences du syndicat.

Monsieur Sénéquier se retire, Monsieur Zerbone présente au vote le compte administratif et le compte de gestion du percepteur.

Cf. Délibération n° 12-11 : le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité.

Cf. Délibération n° 13-11 : affectation du résultat : adoptée à l'unanimité

III - Budget primitif

Monsieur Sénéquier fait observer le périmètre variable des compétences suivant les années ce qui fragilise un peu plus le syndicat (dépenses fixes, recettes aléatoires). Le budget proposé est à minima en application des décisions du débat d'orientation budgétaire du 21 février.

Les principaux éléments du budget primitif sont :

Section de fonctionnement : 3 095 305 € sur l'exercice, majoré de l'excédent reporté 2010 : 57 001,59 € soit un budget total de 3 152 306,59 € contre 3 155 777 € (prévisionnel cumulé 2010 : BP, BS, DM) et 3 126 803 € réalisés. Ce budget est dans la même enveloppe que le budget 2010.

- Forêt : 1 426 294,00 € (45 %)
- SIG : 78 44,00 € (2,5 %)
- Conservatoire : 1 311 809,00 € (42 %)
- Arts plastiques : 45 830,00 € (1,5 %)
- Administration générale : 289 927,59 € (9 %).

Les dépenses et recettes sont commentées dans le détail (cf. note de présentation). Elles sont du même ordre qu'en 2010.

Monsieur Sénéquier fait observer qu'il n'y a pas de recrutement de personnel, mais un agent est mis à disposition du centre de gestion à compter du mois d'avril 2011, ce qui occasionne des dépenses supplémentaires (adjoint d'enseignement artistique). Il est noté un contentieux en cours avec cet agent (tribunal administratif).

Il est souligné l'inscription de 82 168 € en dépenses imprévues (affectées au service forêt espace rural de façon prévisionnelle en cas d'aléas au niveau des chantiers en régie).

Concernant les recettes, il est noté :

- Une légère baisse des produits des services, (l'association Maures Bois Energie a pris le relais du Sivom pour la vente de plaquettes bois (chauffage et paillage), modification des tarifs du Conservatoire en fonction des revenus des familles induisant une baisse de recettes) ;
- Une augmentation des recettes provenant des travaux en régie ;
- Le maintien des participations communales pour le financement des services ;
- L'affectation d'une partie du montant de la mutualisation des travaux forestiers en fonctionnement afin de financer la quote-part des chantiers d'entretien relevant du Pidaf (inscrits en fonctionnement).

Section d'investissement : 1 247 253,33 € y compris les restes à réaliser dont plus de 93 % concernent le service forêt.

Il est noté :

Dépenses :

- Les travaux forestiers représentent 46 % des dépenses dont 11 % sont des restes à réaliser ;

Les travaux inscrits en 2011 seront uniquement réalisés en régie, ce qui permet de réduire le besoin de préfinancement en prêt relais. Le salaire des agents est déjà compris dans les dépenses de fonctionnement. En cas de besoin, le Sivom utilisera la ligne de trésorerie.

- L'acquisition de matériel : 35 % des dépenses dont la majorité sont des engins forestiers ;
- 45 893 € ont été inscrits en dépenses imprévues affectées au service forêt "en réserve " ;

Les autres catégories de dépenses concernent les remboursements d'emprunts et autres dépenses d'ordre.

Les recettes prévisionnelles (subventions, excédent reporté, FCTVA, dotation, mutualisation), couvrent le financement de la section d'investissement sans recours à l'emprunt, ni prêt relais.

Il est proposé de reconsidérer dans le courant de l'année, les modalités de financement en fonction de l'état d'avancement des programmes de travaux (décision modificative).

Cf. Délibération n°14-11 : le budget primitif présenté au vote est adopté à l'unanimité.

IV - Délibérations

❖ Administration générale

- N°11-11 - Délégué au comité syndical.

Adoptée à l'unanimité

- N°12-11 - Adoption du Compte Administratif 2010 et du compte de gestion du percepteur.

Adoptée à l'unanimité

- N°13-11 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Adoptée à l'unanimité

- N°14-11 - Vote du Budget Primitif 2011.

Adoptée à l'unanimité

- N°15-11 - Appel des cotisations des communes pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

- N°16-11 - Appel de participations financières dans le cadre des conventions entre le SIVOM et les partenaires suivants : Sivu du Golfe de Saint-Tropez/Pays des Maures, Syndicat Intercommunal de la Giscle, SIGMA Formation, Comité des Elus, Scot et Clarisse Environnement.

Adoptée à l'unanimité

- N°17-11 - Espace Info Energie : participation financière des communes.

Adoptée à l'unanimité

- N°18-11 - Cession gratuite d'un véhicule mis à disposition du SIVOM par le Conseil Général du Var.

Adoptée à l'unanimité

❖ Forêt - Espace rural

- N°19-11 - Acquisition d'un broyeur à herbe.

Adoptée à l'unanimité

- N°20-11 - Acquisition d'une pelle mécanique.

Adoptée à l'unanimité

- N°21-11 - Acquisition d'un camion pour la filière bois-énergie auprès de l'UGAP.

Adoptée à l'unanimité

Il est noté de vérifier les tarifs proposés par l'UGAP, parfois plus chers que lors de marchés publics traditionnels.

- N°22-11 - Modification de tarif de vente des bois Classe A.

Adoptée à l'unanimité

- N°23-11 - Convention de valorisation - Bois Classe A.

Adoptée à l'unanimité

- N°24-11 - Programme maintien en conditions opérationnelles 2011 - Programme complémentaire : demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

- N°25-11 - Réalisation de travaux DFCI inscrits au PIDAF du Pays des Maures, et relevant de la maîtrise d'ouvrage du SIVOM, par l'unité APFM des Caunes à Bormes les Mimosas - Programmation 2010.

Adoptée à l'unanimité

❖ **Information Géographique**

- N°26-11 - Mise à disposition d'une solution GPS aux communes adhérentes à la compétence.

Adoptée à l'unanimité

Madame Matty précise que le GPS est loué à la commune de Cogolin en mars et avril. Il y aura des réunions d'information avec les autres communes.

❖ **Conservatoire**

- N°27-11 - Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Général.

Adoptée à l'unanimité

Il est noté que les directeurs de Conservatoire sont associés à la révision du schéma départemental d'enseignement artistique et à l'étude de nouveaux critères d'attribution de subventions.

- N°28-11 - Stage d'Orchestre à Cordes et Orchestre d'Harmonie du 16 au 22 avril 2011. Prise en charge de l'hébergement par le Sivom.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Patillot fait observer le succès de ce stage, 80 élèves maximum sont acceptés (liste d'attente), ils sont sélectionnés en deuxième cycle, en fonction de l'objectif musical. Les élèves du Conservatoire sont prioritaires à condition de correspondre aux critères. Il est proposé de demander à l'avenir que les communes des élèves extérieurs participent au financement de ce stage. Il est demandé de solliciter le Conseil Général pour équilibrer le budget du stage (déjà inclus dans la demande de subvention 2011 pour le Conservatoire). Monsieur Patillot fait observer que les actions du Conservatoire relèvent d'un Conservatoire Départemental et même Régional.

- N°29-11 - Participations des stagiaires au stage d'Orchestre à Cordes et Orchestre d'Harmonie du 16 au 22 avril 2011.

Adoptée à l'unanimité

- N°30-11 - Convention avec l'Association des parents d'élèves - Année 2011.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Patillot informe l'assemblée du profond renouvellement des membres de l'association de parents d'élèves, interlocuteur indispensable du Conservatoire.

- N°31-11 - Instruments de musique - Demande de subvention au Conseil Régional.

Adoptée à l'unanimité

❖ Forêt - Espace rural

- N°32-11 - Etude d'identification des friches et diagnostic agronomique - Commune de Cogolin, Vallée de la Mole.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Sénéquier précise l'objectif de ré ouvrir une partie de la vallée dont la prairie a tendance à se refermer, à remettre en exploitation (pâturages) la zone agricole inondable, atouts économiques et paysagers.

La commune de La Mole est favorable à cet objectif et travaille avec la Chambre d'Agriculture. L'objectif complémentaire est d'éviter l'acquisition des parcelles agricoles par les gens du voyage. Il est noté que l'étude est financée par le Conseil Général et les travaux par le Conseil Régional. Cette démarche est reproductible.

Pour information : Il a fallu attendre les copies des délibérations de la Commune de Cogolin et du SIDECM prises après l'adoption en Comité syndical de cette délibération pour l'adresser au service de légalité en Sous Préfecture.

Le débat étant clos la séance est levée à 12 heures.